



ETUDE INTERCOMMUNALE POUR LA VALORISATION DU CADRE DE VIE EN PAYS SOLESMOIS

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Ce document complète le Cahier des Clauses
Administratives Générales « Prestations intellectuelles »

Novembre 2011

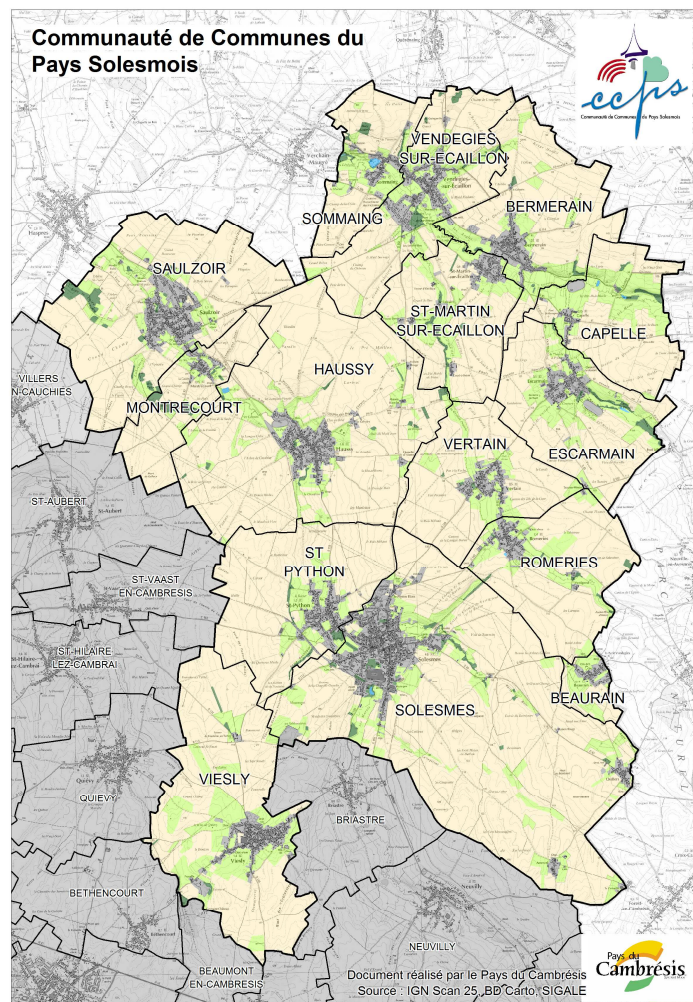
CONTEXTE DE L'ETUDE

PRESENTATION ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Situation géographique et composition

La Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) est située dans la partie sud du département du Nord, à l'est de l'arrondissement de Cambrai. Elle a vu le jour dans sa configuration actuelle le 1^{er} janvier 2003 et regroupe 15 communes qui sont partie intégrante du canton de Solesmes : Beaurain, Bermerain, Capelle, Escarmain, Haussy, Montrécourt, Romeries, Saint Martin sur Ecaillon, Saint Python, Saulzoir, Solesmes, Sommaing, Vendegies sur Ecaillon, Vertain, Viesly. La population totale est de plus de 14 700 habitants.

Le territoire a intégré le Pays du Cambrésis à l'échelle duquel un schéma de cohérence territoriale, un schéma « Trame verte et bleue » et un Plan climat territorial sont mis en œuvre. Le SCOT du Cambrésis, en phase d'arrêt de projet, impose depuis plusieurs années une réflexion sur la consommation d'espaces qui se traduit par l'attribution d'un « compte foncier » aux communes. Ce dernier pourrait être mutualisé à l'échelle communautaire dans le cadre de l'élaboration d'un PLU intercommunal (voir plus loin).



La compétence « Gestion des PLU » et les actions menées

La Communauté de communes du Pays Solesmois assure la compétence « Elaboration, révision et modification des Plan Locaux d'Urbanisme et des cartes communales » depuis sa création. L'exercice de cette compétence engendre la maîtrise d'ouvrage et le suivi des démarches concernant les documents d'urbanisme, ainsi que la mise en œuvre d'actions communautaires liées au cadre de vie, au patrimoine architectural et paysager, ou

encore aux animations thématiques s'y rapportant. Une chargée de mission « Gestion de l'espace » assure la coordination de ces actions à hauteur de 25% de son temps de travail depuis le 1^{er} octobre 2010. Auparavant, en raison d'un manque d'ingénierie interne, seul le suivi des prestations externes pour l'élaboration des PLU ou cartes communales était assuré.

Un document de « porter à connaissance » et de sensibilisation sur les caractéristiques architecturales et paysagères du Pays Solesmois est en cours de finalisation par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Nord : il sera diffusé dans tous les foyers du territoire début 2012. Cet outil constitue le premier document d'information et de valorisation d'une identité patrimoniale pour le Pays Solesmois et inaugure une réflexion qui devrait se traduire par la publication d'outils et la réalisation d'actions sur le long terme : la présente étude doit s'inscrire dans cette dynamique.

Vers un PLU intercommunal

L'ensemble du territoire communautaire n'est pas couvert par un document d'urbanisme, plusieurs communes ont une procédure d'élaboration ou de révision en cours selon l'état des lieux suivant :

<i>Commune</i>	<i>Procédure en cours</i>	<i>date de prescription</i>	<i>Bureau d'études</i>	<i>Etat de la procédure novembre 2011</i>
BEURAIN	Pas de document d'urbanisme			
BERMERAIN	Révision POS / élaboration PLU	20/12/2005	IngESPACES	Arrêt de projet
CAPELLE	Elaboration du 1 ^{er} PLU	20/12/2005	IngESPACES	Arrêt de projet
ESCARMAIN	Elaboration du 1 ^{er} PLU	20/12/2005	IngESPACES	Travail sur le zonage et le règlement en cours
HAUSSY	PLU approuvé en 2005			
MONTRE COURT	Révision de la carte communale	24/11/2008	CTD Géosystèmes	« Arrêt de projet »
ROMERIES	PLU approuvé en 2010			
SAINT MARTIN	Elaboration du 1 ^{er} PLU	20/12/2005	IngESPACES	Arrêt de projet
SAINT PYTHON	PLU approuvé en 2007			
SAULZOIR	PLU approuvé en 2006			
SOLESMES	Révision POS / Elaboration PLU	30/09/2008	Cités et Paysages	Arrêt de projet
SOMMAING	Révision POS / Elaboration PLU	20/12/2005	IngESPACES	Travail sur le zonage et le règlement en cours
VENDEGIES	Révision POS / Elaboration PLU	20/12/2005	IngESPACES	Validation du PADD
VERTAIN	Pas de document d'urbanisme			
VIESLY	PLU approuvé en 2008			

Huit communes ont donc été concernées en 2011 par un travail de prospective urbaine, d'autres n'ont pas entamé ce type de réflexion. Afin de répondre aux exigences du contexte réglementaire incitatif actuel, d'adopter une échelle plus pertinente et cohérente dans la réflexion sur l'aménagement du territoire et de lancer une nouvelle dynamique de développement, les élus de la CCPS souhaitent le lancement d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal en 2012.

La mise en œuvre de la présente étude devra s'inscrire dans la dynamique de préparation du PLU et concourir à poser les bases d'une « culture commune » de réflexion et de travail en commun à l'échelle intercommunale.

La compétence « Gestion des sentiers de randonnée »

Dans le cadre de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, la Communauté de communes du Pays Solesmois assure notamment la compétence « Protection, entretien, aménagement et création de sentiers ruraux ».

Cinq itinéraires du territoire sont ainsi inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées du département du Nord : « Au pays de Barbari » (10 km) au départ de Solesmes, « Au départ d'Haussy » (8 km) à partir de Haussy, « Boucle de la vallée des saules » (9 km) au départ de Saulzoir, « Balade du menhir » (11,5 km) au départ de Vendegies-sur-Ecaillon, « Circuit des Larris » (10 ou 16 km) au départ de Vendegies-sur-Ecaillon. Depuis juin 2011, la boucle du Solesmois du circuit de Grande Randonnée Pédestre (GRP) du Cambrésis est balisée

également (parcours de près de 50 km qui traverse 14 des 15 communes de la CCPS). A ce jour, aucun aménagement ou mobilier n'a été mis en place sur les sentiers ou les aires de départ les concernant.

Depuis 2010, le Conseil général du Nord a confié l'entretien des sentiers de randonnée à l'association « Bio Cambrésis » par convention. Les interventions programmées dans la convention sont :

- un entretien du balisage 2 fois par an (en avril et en septembre)
- des opérations d'entretiens de type fauchage, débroussaillage, coupe... sur un mètre de large 2 fois par an (en avril et en juillet)
- un fauchage annuel, au plus tôt le 30 août afin de permettre la reproduction des plantes et des insectes (maintien de la biodiversité selon les principes de la gestion différenciée).

Plusieurs communes réalisent des interventions complémentaires d'entretien.

QUELQUES CARACTERISTIQUES DE L'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE DU PAYS SOLESMOIS

De façon générale, le Solesmois dessine un paysage intermédiaire entre les plateaux cultivés du Cambrésis et les prairies vallonnées et bocagères de l'Avesnois. La Selle, rivière qui va rejoindre l'Escaut dans le Valenciennois, marque une limite structurelle du paysage entre l'est et l'ouest. Cette transition apparaît également à travers l'architecture :

- le Cambrésis se manifeste dans l'utilisation de la pierre blanche issue du sous-sol calcaire, dans la maison de tisserand avec pignon sur rue percé d'une ouverture sous arc au ras du sol (blocure), signalant la présence du métier dans la cave.
- l'Avesnois est présent dans la toiture « à croupe » du pignon ou dans l'usage de la pierre bleue soulignant les encadrements de baies.

L'architecture du Solesmois manifeste une appartenance très forte au monde rural : fermes élémentaires ou à cour fermée, pigeonniers, chapelles, larges espacements entre les constructions, chaussées en pavés de grès, présence de végétation naturelle sur les accotements ... Cependant, c'est un monde rural marqué par l'artisanat et l'industrie : maisons de tisserands (mulquiniers), brasseries, moulins à vent ou à eau, sucreries. Quelques impressionnantes maisons de maître affichent encore la réussite de leurs propriétaires dans ces activités artisanales et industrielles.

DES ACTIONS DE VALORISATION DU PATRIMOINE ENTAMEES DE FACON DISPERSEE

Le pays du Cambrésis, porteur également d'un programme LEADER, a lancé en 2011 une étude patrimoniale visant à caractériser le patrimoine du Cambrésis (de toute nature), définir les grandes orientations pour la mise en valeur de ce patrimoine ainsi qu'un périmètre pour un futur Pays d'Art et d'Histoire, préciser un plan d'action opérationnel qui pourra être décliné localement et accompagner la mise en œuvre d'actions pilote. Les résultats intermédiaires de cette étude qui est en cours jusqu'à octobre 2012 seront à prendre en compte.

Outre les actions menées dans le cadre de l'exercice de la compétence « Gestion des PLU », une résidence d'artiste intitulée « Emmenez-moi dans un de vos lieux favoris » a été conduite en 2011 avec le soutien de la DRAC et du Conseil général du Nord. Chantal VEY, artiste photographe, s'est adressée aux habitants du Pays Solesmois afin de réaliser des « jeux de piste » conduisant à des pôles incontournables à leurs yeux dans leur commune : ce travail de 4 mois a donné lieu à l'édition d'une « carte poétique » du territoire et a permis une réflexion sur la notion d'identité du territoire qui pourra être intégrée dans l'étude.

Enfin, de nombreuses communes ont réalisé des études et des travaux dans le cadre du Fonds départemental pour l'aménagement du Nord, ces réflexions ou aménagements se sont cependant restreints jusqu'à présent aux territoires communaux. Certains documents d'urbanisme s'accompagnent par ailleurs de carnets de recommandations paysagères » qui complètent les prescriptions des règlements d'urbanisme : ces outils, développés de façon inégale sur le territoire intercommunal, n'ont pas permis de définir des lignes directrices communes pour la préservation des paysages urbains et des paysages du Pays Solesmois.

NATURE DE LA COMMANDE ET OBJECTIFS POURSUIVIS

L'étude souhaitée porte sur la réalisation d'un programme de valorisation du cadre de vie en Pays Solesmois. Il s'agit d'identifier les lignes directrices de la logique de territoire du Pays Solesmois et ses caractéristiques en vue de définir des orientations d'actions de valorisation, d'aménagements et d'équipements, d'en évaluer la faisabilité technique et financière et de préparer leur mise en œuvre opérationnelle.

La présente étude s'inscrit dans une démarche globale de construction d'une « culture commune » pour un urbanisme de qualité et le « vivre ensemble », validé par les élus en 2009 dans le cadre du projet de territoire. Un programme de découverte, de sensibilisation et d'éducation au paysage et à la biodiversité est affiché dans le cadre du dispositif de contractualisation avec le Conseil général du Nord concernant le Cambrésis.

Les objectifs poursuivis par la Communauté de communes du Pays Solesmois sont :

D'un point de vue stratégique :

- Définir des orientations identitaires stratégiques sur lesquelles s'appuyer dans tout projet d'aménagement, de gestion de site ou d'installation de nouveaux équipements (les « lignes directrices ») ;
- Assurer une meilleure lisibilité du territoire du Solesmois sans toutefois opter pour le « repli sur soi », dans un contexte de réforme des collectivités territoriales et tout en respectant son intégration au Cambrésis ;
- Favoriser la cohérence territoriale à l'échelle communautaire dans les aménagements urbains et de loisirs (sentiers de randonnées en particulier) à partir d'une vision partagée des élus ;
- Contribuer à la réappropriation de leur territoire par les habitants du Pays Solesmois, à la transmission d'une « conscience » du territoire et d'une « culture commune » sur l'urbanisme et l'habitat ;
- Réorganiser la fréquentation du territoire en diversifiant l'offre touristique, valorisant des pôles patrimoniaux méconnus et en orientant les circulations urbaines dans les espaces publics.

D'un point de vue opérationnel :

- Préparer la mise en œuvre de l'élaboration du PLU intercommunal en instaurant une méthode de travail commune et en constituant une base de réflexion sur les thématiques choisies ;
- Aménager et entretenir les sites et sentiers de randonnée remarquables du territoire dans une perspective de mise en tourisme et d'animation des atouts naturels et paysagers du Pays Solesmois ;
- Développer la sensibilité des élus à un urbanisme de qualité et à la prise en compte des aspects paysagers dans les projets d'aménagement ;
- Disposer de cahiers des charges et de fiches projets détaillées identifiant les caractéristiques techniques des actions envisagées ainsi que les leviers financiers existants pour favoriser leur mise en œuvre dans les meilleurs délais et l'inscription des actions dans les budgets prévisionnels.

Compte tenu du champ très large de la thématique « cadre de vie » et alors qu'une étude pour la valorisation du patrimoine est en cours à l'échelle du Pays du Cambrésis, les élus souhaitent que l'analyse se porte plus particulièrement sur les aspects suivants :

- les entrées de bourgs et les axes de circulation, en vue de permettre une meilleure identification des caractéristiques du Pays Solesmois (vallées de la Selle et de l'Ecaillon, bourgs compacts...), d'améliorer la qualité de l'accueil sur le territoire et de communiquer sur son image ;
- les espaces publics urbains, en vue de favoriser leur cohérence, leur attractivité, et leur convivialité, mais aussi de favoriser les cheminements « alternatifs » et leur sécurisation ;
- les sites et cheminements de loisirs de pleine nature et de « petit patrimoine », en vue de développer la sensibilisation à l'environnement et de créer de nouveaux vecteurs de fréquentation touristique.

CONTENU OPERATIONNEL ATTENDU DE LA MISSION

1 – ANALYSE DU TERRITOIRE

Il s'agira pour ce premier volet de travail de définir le projet stratégique de valorisation du cadre de vie en Pays Solesmois. La CCPS mettra à disposition du titulaire les éléments en sa possession et facilitera les contacts et demandes d'information auprès de ses partenaires. Un recensement préalable des études sera réalisé.

Les étapes de travail suivantes sont souhaitées. Toutefois, le titulaire est libre de proposer la méthodologie qui lui semble adéquate. **Une attention particulière sera portée sur les modalités de gouvernance, de concertation et d'information des élus, des acteurs locaux mais aussi des habitants tout au long de l'étude. Les actions de communication et de sensibilisation qui seront à développer lors de chaque étape de travail sont à préciser également.**

1.1. Actualisation des données existantes

Cette première phase d'étude consiste à capitaliser, synthétiser et actualiser le cas échéant les études réalisées ou en cours sur le territoire intercommunal. Afin d'éviter de refaire des études déjà réalisées par ailleurs, et d'optimiser la mission d'analyse du titulaire, cette première approche permettra l'appropriation du territoire, la découverte de ses composantes, de son identité et de son environnement, tout en établissant les bases d'un diagnostic intercommunal.

Des investigations complémentaires pourront toutefois être menées afin d'actualiser et de compléter les conclusions des différents documents : recherches d'archives ou d'études universitaires, reportages photographiques, cartes...

Les différentes études disponibles sont notamment (liste non exhaustive) :

A l'échelle des communes :

- les études sur le cadre de vie menées à l'échelle des communes dans le cadre du dispositif « FDAN » du Conseil général du Nord ;
- les diagnostics réalisés dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme communaux ;
- les cahiers de recommandations paysagères annexés aux PLU dans certaines communes ;
- les différentes études de circulation ou de sécurité menées par certaines communes ;
- les études réalisées dans le cadre d'opérations relevant du Schéma Trame verte et bleue du Cambrésis dans les communes concernées (Vendegies sur Ecaillon et Sommaing sur Ecaillon) ;

A l'échelle de la Communauté de communes :

- le document d'information sur l'« habitat traditionnel » en pays Solesmois, en cours de réalisation par le CAUE du Nord ;
- l'étude de définition de zones de développement éolien sur le territoire de la CCPS ;
- l'étude pour la qualification environnementale de la ZAE de Solesmes – Saint Python ;
- les supports produits par les habitants dans le cadre de la résidence d'artiste « Emmenez-moi » conduite par Chantal VEY, artiste photographe, en 2011 ;
- la stratégie de territoire de la CCPS ;

A l'échelle du Cambrésis :

- le projet de territoire du Pays du Cambrésis,
- le « carnet de territoire » du Cambrésis mis en ligne par le CAUE du Nord ;
- les premiers résultats de l'étude sur la valorisation du patrimoine menée par le Pays...

La plupart de ces analyses ayant été menées à l'échelle communale, il s'agit de distinguer ce qui relève de caractéristiques identitaires intercommunales et d'évaluer les différences existantes en termes de choix politiques entre les communes. Un tableau de synthèse des orientations d'aménagement choisies par les élus des communes permettra un état des lieux des « volontés » communales en matière de cadre de vie.

1.2. Rencontre des acteurs

Un contact personnalisé a minima devra être pris avec chaque commune : rendez-vous avec chaque maire (15) afin de recueillir les attentes et les volontés à partir d'un questionnaire commun.

Les partenaires de la Communauté de communes seront également à rencontrer : Pays du Cambrésis, Office de tourisme du Cambrésis, Conseil général du Nord, CAUE du Nord, associations locales (liste non exhaustive)...

1.3. Analyse thématique

Les différents volets de l'analyse devront être restitués à travers des cartes d'état des lieux et de repérage, de lecture des enjeux et de synthèse. Des zooms sur des secteurs stratégiques pourront être conduits. Le texte devra s'accompagner d'illustrations descriptives ou de mise en perspective de toute nature (photographies, plans, vues en coupe, croquis...).

L'analyse comportera les trois volets thématiques distincts et complémentaires suivants :

1.3.1. LECTURE ET FONCTIONNEMENT DES FLUX DE CIRCULATION

Devront être étudiés et cartographiés les différents flux suivants :

- Traversée de territoire : esthétiques, ambiances et perception des différentes entités paysagères traversées (y compris les « seuils » de territoire, les entrées de bourg et les axes stratégiques), pratiques des riverains (vie quotidienne, marchés, fêtes, liaisons pendulaires...) sur les différentes séquences traversées, atouts et points faibles des différentes séquences traversées
- Axes de circulation : recensement et hiérarchisation des itinéraires principaux, destinations majeures, de transit..., conditions de déplacement des piétons et cyclistes (franchissements spontanés, pistes cyclables, passages sécurisés, liaisons douces potentielles...), besoins et fonctionnements en matière de sécurité, confort, stationnement, éclairages, liaisons entre les espaces de vie à compléter ou renforcer.
- Accueil sur le territoire : potentiel d'identification spontanée du territoire, recensement des aires de stationnement, panneaux d'accueil, repérage de sites stratégiques porteurs de l' « image du territoire » en limite de l'intercommunalité...

1.3.2. CARACTERISATION ET PERCEPTION DES ESPACES PUBLICS URBAINS

Espaces clés où se jouent à la fois la convivialité entre les habitants et l'identité du bourg, les espaces publics urbains constituent des repères incontournables dans le paysage urbain : les zones de rassemblement ou de détente seront à analyser en priorité (parcs, kiosques, places...). L'analyse portera notamment sur :

- la fréquentation et les usages (permanents et ponctuels) ;
- les caractéristiques urbaines et leur potentiel de qualification ;
- le mobilier urbain, les modalités d'éclairage et de sécurité ;
- les équipements et aménagements existants, à compléter ou modifier.

1.3.3. IDENTIFICATION DES SITES ET CHEMINEMENTS DE LOISIRS DE PLEINE NATURE

Ce volet fera l'objet d'une analyse particulière se référant à la « démarche d'interprétation » dans une perspective de mise en valeur touristique et pédagogique (voir plus loin).

Devront être repérés, décrits et cartographiés :

- les cheminements de loisirs, formalisés (routes pavées, sentiers de randonnées balisés dans le cadre du PDIPR et du GRP du Cambrésis en particulier) ou non (promenades écologiques, lieux de loisirs fréquentés par les habitants, passages utilisés à formaliser, rues typiques locales, ancienne voie ferrée...)
- les sites de pleine nature, de « petit patrimoine rural » et points de vue remarquables déjà identifiés ou pas (patrimoine rural, végétal, haies, saules têtards, ouvertures sur les paysages...)
- la signalétique directionnelle et d'accueil, le balisage, les équipements d'accueil de pleine nature existants et leur fréquentation. ;
- les modes de gestion et d'entretien des chemins et du végétal (bordures, haies, arbres isolés,...).

1.4. Partage du diagnostic avec les élus et les membres du Comité de pilotage

Les résultats de la phase d'analyse devront être présentés aux élus et au Comité de pilotage de l'étude avant de passer à la phase de définition du schéma global de valorisation du cadre de vie intercommunal.

2 – IDENTIFICATION DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

2.1. Rédaction du « schéma global de valorisation intercommunale du cadre de vie »

Une synthèse de l'analyse aura pour objectif de mieux cerner les caractéristiques identitaires, révéler les enjeux, potentiels et carences sur lesquels agir concernant chaque thématique (entrées de bourgs et axes de circulation, espaces publics urbains, sites et cheminements de loisirs de pleine nature). Les grandes orientations à retenir en vue de définir un cadre qualitatif destiné aux futurs projets communaux et intercommunaux seront à établir dans un « schéma global de valorisation intercommunale du cadre de vie ».

Ce schéma devra intégrer un volet spécifique aux sites et cheminements de loisirs de pleine nature : la CCPS souhaite en effet orienter les aménagements les concernant en fonction d'une mise en scène basée sur les principes de l'éducation au paysage, à la biodiversité et à l'environnement en général, en ayant recours aux principes de l'« interprétation ». Les sites les plus propices devront donc être identifiés (carte des « potentiels d'interprétation ») et faire l'objet d'un « scénario d'interprétation » intégrant les propositions de thématiques à aborder.

2.2. Validation des orientations d'aménagement par les élus et le Comité de pilotage

Plusieurs réunions de partage des résultats et de validation seront à organiser, selon des modalités à définir : présentation de la proposition de « schéma global de valorisation intercommunale du cadre de vie », présentation des « scénarios d'interprétation » pour les espaces de pleine nature.

3– PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DU CADRE DE VIE

3.1. Concertation pour la co-construction du programme d'actions

Partenaires, associations, élus, sont à mobiliser afin de définir les actions potentielles à mener en fonction des résultats du diagnostic partagé et de propositions du titulaire. Les modalités de co-construction du programme d'actions devront être précisées dans l'offre du titulaire : constitution de groupes de concertation thématiques, organisation d'un forum participatif, utilisation de maquettes de travail, visites de terrain, animation d'ateliers pour le recueil des idées... Le maître d'ouvrage sera très attentif à l'originalité et à l'opérationnalité de la méthodologie proposée pour cette phase de co-construction.

Le résultat de cette concertation sera présenté au Comité de pilotage de l'étude qui réalisera les choix définitifs parmi les actions proposées afin d'alimenter le programme d'action final.

3.2. Finalisation du programme d'actions détaillé et validation finale

Le « schéma global de valorisation intercommunale du cadre de vie » devra être décliné en un programme d'actions opérationnelles adaptées aux réalités de terrain, aux attentes exprimées par les élus et par les participants à la concertation. Les différentes actions retenues pour les 3 volets d'intervention (entrées de bourgs et axes de circulation, espaces publics urbains, sites et cheminements de loisirs de pleine nature) devront être hiérarchisées et accompagnées d'une évaluation des moyens humains et financiers nécessaires à leur mise en œuvre (investissements, modes de gestion et d'entretien, suivis et animations nécessaires...).

Les actions seront présentées sous la forme de « fiches action » comprenant : un rappel de la thématique, l'énoncé des enjeux et objectifs visés, le détail de l'action et des travaux associés le cas échéant, des notions de faisabilité technique, juridique et économique, l'identification des acteurs et partenaires concernés par le projet,

l'estimation prévisionnelle du budget et les partenaires financiers pressentis (tant concernant l'investissement que le fonctionnement), le niveau de priorité envisagé, l'échéancier le cas échéant. Chaque fiche action sera accompagnée de tout document graphique nécessaire et de tout exemple de devis permettant de favoriser une mise en œuvre rapide.

Le programme pluriannuel devra être prêt suffisamment tôt pour pouvoir intégrer plusieurs actions à la préparation du budget prévisionnel 2013. De même les actions pouvant faire l'objet d'opportunités de financement au 2^{ème} semestre 2012 devront être signalées rapidement afin de pouvoir enclencher les demandes de soutien nécessaires.

Le programme d'actions fera l'objet d'une ou plusieurs réunions de validation de la part du Comité de pilotage.

4- DIFFUSION ET ACCOMPAGNEMENT DU SCHEMA DE VALORISATION

4.1. Rédaction de « carnets de recommandations »

Un ou plusieurs supports de recommandations à destination des élus et/ou des habitants seront édités afin d'accompagner la mise en œuvre du « schéma global de stratégie intercommunale de valorisation du cadre de vie », concernant par exemple les plantations et la gestion des espaces verts et milieux naturels, le mobilier urbain, l'éclairage urbain... Le nombre et les thématiques visées par ces documents sont à déterminer au cours de l'étude. Il s'agira d'adapter l'outil produit à la thématique technique choisie (le format des productions n'est pas déterminé).

4.2. Programme de diffusion auprès des élus et de la population

Une présentation des productions issues de l'étude pourra être envisagée auprès des membres du Conseil communautaire de la CCPS et des élus dans un cadre qui reste à définir.

Il est par ailleurs demandé au titulaire de définir des actions d'information, de sensibilisation voire d'animation de territoire, permettant le partage du schéma de valorisation et des actions envisagées avec la population en vue d'une meilleure compréhension des orientations choisies et des actions qui seront mises en œuvre par la CCPS, lors de chaque étape de travail. Comme pour la phase de co-construction du programme d'actions, le maître d'ouvrage sera attentif à l'originalité et à la complémentarité des actions proposées.

Les actions d'information et de sensibilisation pourront se poursuivre courant 2013 par la CCPS à partir de supports créés par le titulaire et selon une programmation à définir avant la fin de la mission (voir calendrier prévisionnel page suivante). La stratégie de communication et de sensibilisation devra être suffisamment opérationnelle pour une mise en œuvre rapide.

MODALITES DE CONDUITE DE LA MISSION

SUIVI DE LA REALISATION

Le suivi de l'étude sera réalisé par un Comité de pilotage ad hoc composé de représentants de la Communauté de Communes (élus et techniciens) et de partenaires (Conseil général du Nord, CAUE du Nord, Pays du Cambrésis en particulier). La programmation des réunions du Comité de pilotage de l'étude est à préciser dans l'offre méthodologique du titulaire.

Au sein des services de la CCPS, Violaine Lesceux (chargée de mission Environnement Energie Gestion de l'espace) sera mobilisée pour le suivi global du projet.

DELAI DE REALISATION

La mission s'échelonnera sur une durée de 1 an maximum à compter de la notification du marché (février 2012 à février 2013). Les actions de diffusion auprès de la population pourront se poursuivre courant 2013 (une fois la mission terminée) selon une programmation à définir avec le titulaire.

Son cheminement devra respecter les échéances suivantes :

Lancement de l'étude	Février 2012
Analyse du territoire et présentation aux élus et au Comité de pilotage	Février à mi mai 2012 (3,5 mois)
Définition des scénarios d'aménagement	Mi mai à mi juillet 2012 (2 mois)
Concertation et finalisation du programme d'actions	Septembre à décembre 2012 (4 mois)
Rédaction et présentation des « carnets de recommandations »	Fin 2012
Actions de diffusion auprès de la population	1er trimestre 2013

MODALITES DE RENDU DE LA MISSION

Les rencontres techniques, réunions du Comité de pilotage ou des groupes de travail feront l'objet d'un compte-rendu rédigé par le titulaire. Les supports de séance destinés aux différentes réunions devront être proposés au maître d'ouvrage au moins 3 jours avant la date de la réunion.

Les rendus des différentes phases de l'étude et du rapport final devront être fournis en 3 exemplaires papier ainsi qu'en version électronique (fichiers PDF).

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les productions issues de la mission ainsi que les différents supports intermédiaires seront la propriété intellectuelle de la CCPS.